

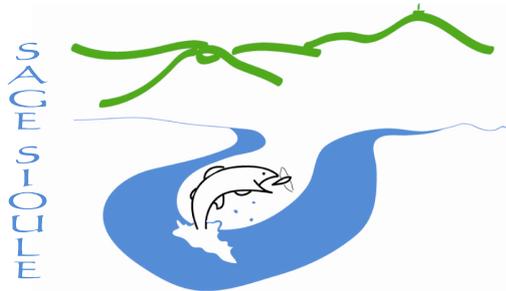
**COMPTE RENDU DE LA
COMMISSION GESTION
DES OUVRAGES A 9H
A SAINT POURCAIN SUR SIOULE**

Tous les documents et présentations sont téléchargeables.

Adresse à taper : <ftp://combrailles.serveftp.net>

Nom d'utilisateur : comsage

Mot de passe : tz28bv



Présents : M. ACHARD (Direction Départementale de l'Environnement du Conseil Général), M. GODET (Comité Régional de Canoë Kayak), M. BARTHELEMY (DIREN Auvergne), M. DESMOLLES (Fédération de Pêche du PDD), M. CARMIE (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), M. CAVARD (DDE service SPC), Mme WICHROFF (Conservatoires des sites de l'Allier), M. ESTIER (Maire des Ancizes), M. GIRARD (Maire de Saint Gervais d'Auvergne), M. HEBERT (Chargé de missions tourisme au SMADC), M. LECUNA (EDF-Unité de production centre), Melle MINSTER (Fédération de la Pêche et la protection du milieu aquatique), M. PATURET (SMAT du bassin de la Sioule), M. PELLETIER (Groupement pour le Développement Hydroélectrique du Massif Central), M. VIALLARD (ONEMA), M. SOUILHAT (Comcom du Pays de Menat), M. SIMEON (Agence de l'eau Loire Bretagne), M. SOURD (Fédération de la Pêche et la protection du milieu aquatique), M. GENESTE (DDAF de l'Allier), Mme MARCHAND (EDF -Unité de production centre), M. LELIEVRE (association LOGRAMI), M. CARRE (DDAF de l'Allier).

Excusé : M. BAYET (Fédération de Pêche du PDD), M. CHAMBON (Maire), M. FAURE (Chambre de commerce et d'industrie de Riom), Mme MARCHETTI (SIRB), M. RIDEAU (Conseil Général de l'Allier), Mme BORDAT (DDE de la Creuse).

M. ESTIER accueille les personnes présentes et les remercie de leurs présences. Il explique que deux études vont être présentées, une mandatée par la DDAF du Puy de Dôme et la deuxième réalisée par l'association LOGRAMI en partenariat avec l'ONEMA.

Présentation de la 1^{ère} étude sur le recensement des ouvrages sur la Sioule amont et le Sioulet (Etude réalisée par EGIS Eau mandaté par la DDAF 63).

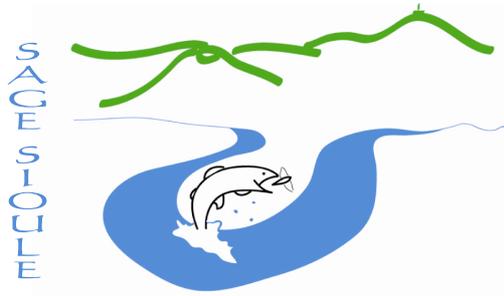
Cf power point.

Pour cette étude, trois classes de franchissabilité ont été étudiées :

- Franchissable
- Franchissable avec difficultés
- Infranchissables

En résumé, on retrouve :

- sur le Sioulet : 7 ouvrages non conformes.
- sur la Sioule : 12 ouvrages non conformes.



La DDAF indique que les propriétaires seront informés de la non conformité de leur ouvrage avec une proposition d'aménagement.

La Fédération de pêche du Puy de Dôme souligne qu'elle pourra apporter son aide lors de travaux d'arasement.

Une question est soulevée quant à la prise en compte du transport sédimentaire dans cette étude. Cette question n'a pas été traitée dans cette étude.

Il est rappelé que :

- dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau il est nécessaire d'assurer le transport sédimentaire.
- Il est nécessaire de tenir compte de la révision des classements des cours d'eau prévue en 2014 :
 - Liste 1 : ouvrage nouveau interdit.
 - Liste 2 : mise en conformité des ouvrages.

Mais cela ne devrait pas créer beaucoup de modifications sauf pour les affluents du Sioulet. Cependant, il vaut mieux anticiper sur ce futur classement.

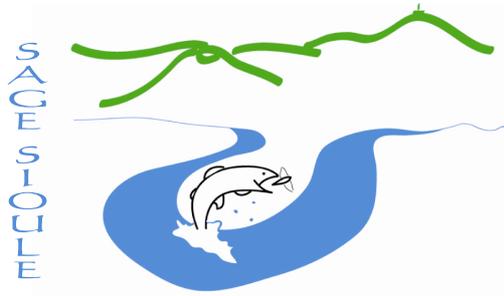
Présentation de la 2^{ème} étude sur la partie aval de la Sioule réalisée par LOGRAMI en partenariat avec l'ONEMA.

Cf power point.

Il est rappelé que :

- le stock de saumons est évalué en fonction du nombre de frayères comptées mais que ce dernier ne permet pas de connaître le nombre de géniteurs présents.
- l'anguille fait l'objet d'un règlement européen qui engendre un axe de travail sur le bassin Sioule qui est une zone prioritaire.
- le saumon n'est pas la seule espèce migratrice présente (truite par exemple). Il est indiqué qu'un travail complémentaire sur les affluents permettrait de mieux appréhender des difficultés de migration de cette espèce.

Il est également souligné que l'état des lieux doit recenser l'existant et le non existant notamment le manque de stations de comptage qui permettrait d'évaluer plus précisément les stocks.



Il est demandé de prendre également en compte l'ombre commun même si la cartographie est partielle.

Un tableau synthétique des études recensant l'ensemble des ouvrages de la Sioule et du Sioulet pourra être réalisé dans la partie synthèse.

INNONDATIONS

Le risque inondation est seulement répertorié sur le bas du bassin. Mlle FOURMARIER indique que certains riverains l'ont contacté à propos de débordements.

Il est précisé que certaines zones inondables sont non définies mais sont recensées dans les documents d'urbanisme et qu'il serait bien de les intégrer dans l'état des lieux. Un chapitre sur les risques de coulées de boue est également suggéré.

Un point est apporté sur la commune de Pontgibaud qui se lance dans une démarche de PPRI.

Il est demandé de rajouter les communes possédant un DICRIM, un arrêté de catastrophes naturelles et les stations de suivi de crues sur la cartographie des risques d'inondations.

L'étendu du périmètre de protection inondations du barrage des Fades ainsi que la zone de submersion pourra également être citée.

PLANS D'EAU

Mlle FOURMARIER indique qu'elle a réalisé une carte des plans d'eau déclarés et qu'il reste un nombre important de plan d'eau non déclaré surtout au niveau du bassin du Sioulet et le haut de la Bouble.

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevée, M. ESTIER lève la séance à 11h40.